

# Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Alors que l'été tire doucement à sa fin, nous avons la chance de vivre un mois de septembre exceptionnellement ensoleillé.

Ce beau temps prolonge la saison estivale et nous permet de profiter pleinement de nos magnifiques paysages. J'espère que vous avez eu l'occasion de vous ressourcer, de passer de bons moments en famille et entre amis, et d'apprécier les plaisirs simples de notre milieu de vie.

Septembre marque aussi un moment important de l'année : la rentrée scolaire. À l'école des Découvertes, c'est avec enthousiasme que les élèves ont repris le chemin des classes, retrouvant leurs enseignantes et enseignants, leurs camarades et leur routine d'apprentissage. Je tiens à remercier le personnel scolaire pour son engagement et à souhaiter à nos jeunes une belle année scolaire remplie de découvertes, de réussites et de beaux projets.

Je souhaite également prendre un moment pour remercier chaleureusement l'organisation du Tournoi de pêche de Saint-Siméon, qui a présenté cette année sa 60<sup>e</sup> édition. Cet anniversaire marquant fut l'occasion de souligner la place importante qu'occupe ce tournoi dans notre histoire et dans notre identité collective. Merci au président, Christian Poirier, et à toute son équipe dynamique pour leur travail remarquable. Leur engagement, leur persévérance et leur passion ont permis de faire de cette édition une réussite éclatante. Grâce à eux, notre municipalité rayonne bien au-delà de ses frontières.

À travers toutes ces activités, il me tient à cœur de rappeler l'importance de la vie communautaire dans une petite municipalité comme la nôtre. C'est grâce à l'implication des bénévoles, à la collaboration des citoyens et au dynamisme des organismes que nous réussissons à bâtir un milieu de vie riche, accueillant et stimulant. Chacun, à sa façon, contribue à ce succès collectif, et je vous en remercie sincèrement.

L'automne s'installe tranquillement, et c'est une saison magnifique pour profiter des activités de plein air. Nos sentiers pédestres sont un atout précieux pour la communauté. Cependant, pour assurer la sécurité de tous, les sentiers seront fermés temporairement durant la période de chasse au chevreuil. Nous comptons sur votre compréhension et sur votre prudence afin que chacun puisse profiter de nos espaces naturels en toute sécurité.

Par ailleurs, je vous rappelle que la prochaine collecte des gros objets aura lieu le 7 octobre prochain. C'est l'occasion idéale de vous départir d'articles encombrants qui ne peuvent être ramassés dans la collecte régulière. Merci de votre collaboration afin que cette opération se déroule efficacement et dans le respect des consignes.

Chers citoyennes et chers citoyens, profitons de cette belle saison automnale qui s'amorce. Que ce soit en marchant dans nos paysages colorés, en participant aux activités locales ou simplement en partageant du temps en famille, sachons apprécier la beauté et la vitalité de notre communauté!

*Denis Gauthier,*

Maire

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Où : Hôtel de Ville

Quand :

- **1<sup>er</sup> octobre (mercredi)**
- **10 novembre**
- **1<sup>er</sup> décembre**

Heure : **19 h 30****CUEILLETTE DE GROS OBJETS**

Le **7 OCTOBRE** prochain, l'équipe des travaux publics procédera à une cueillette de gros objets.

- Tous les objets devront être déposés le long de la route **au plus tard à sept (7) heures**, le jour même ! Les objets déposés après cette heure ne seront pas ramassés.
- SVP, **démêlez vos matériaux ferreux et non-ferreux.**

**Objets non acceptés :**

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Pièces automobiles
- Peinture
- Déchets domestiques

**LES OBJETS ACCEPTÉS SONT :**

- ✓ Appareils électriques
- ✓ Ameublements
- ✓ Pneus d'automobile et/ou camionnette **SANS JANTE**
- ✓ Fer

\*Prenez note qu'en tout temps vous pouvez déposer du **fer** ou de **la peinture** dans les bacs situés dans la cour du garage municipal.

Merci de votre habituelle collaboration.

**COLLECTE DES ORDURES**

Simplement pour vous rappeler que les ordures seront collectées toutes les deux semaines, et ce, à partir du 4 octobre prochain.

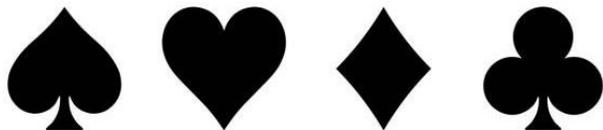
*Le calendrier des collectes révisé est disponible sur le site Internet de la Municipalité, à l'onglet « Services municipaux / Matières résiduelles et recyclage ».*

OCTOBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	 	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	 	28	29	30	21	

NOVEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	 	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	 	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	 	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	 	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## TOURNOI DE QUATRE DE PIQUE



Dans le cadre de la politique **MADA** (Municipalité amie des aînés), la municipalité de Saint-Siméon est heureuse d'annoncer la tenue d'un tournoi de quatre de pique, qui se déroulera chaque premier dimanche du mois au centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Le premier tournoi aura lieu le dimanche **5 octobre** et réunira un **maximum de 50 équipes**.

### *Détails de l'activité :*

<b>Date :</b>	Chaque 1 <sup>er</sup> dimanche du mois
<b>Lieu :</b>	Centre communautaire Jean-Guy-Poirier
<b>Capacité :</b>	Maximum 50 équipes
<b>Coût :</b>	5 \$ par joueur
<b>Début des inscriptions :</b>	15 jours avant l'activité



Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec madame Guylaine Bujold au 418 534-3121.

**Formez vos équipes** et venez partager votre bonne humeur et profiter de cette belle occasion de tisser des liens tout en vous amusant.

Cette activité se veut un moment de plaisir, de convivialité et de rencontre, favorisant la participation sociale et le dynamisme de notre communauté.

Cet événement s'inscrit dans une volonté d'offrir des activités régulières, accessibles et rassembleuses aux aînés et à l'ensemble de la population, ce en cohérence avec les objectifs de la politique MADA.

*Les profits réalisés dans le cadre de ces activités seront remis à divers organismes de la région.*

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 533-25

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 7 juillet 2025, le Règlement numéro 533-25, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon;

**QUE** ce Règlement a pour objets et conséquences la modification du Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon afin d'ajouter des usages non permis dans la zone 27-P, l'interdiction de roulotte dans les zones 27-P et 37-C, des ajouts dans les normes spéciales de plusieurs zones des caractéristiques d'une façade avant avec la création de l'article 52.5, l'abrogation des articles 25.2.2, 25.2.3, 85 et 86, la modification des articles 52.1 et 55 et l'ajustement du plan de zonage avec certaines grandes affectations des sols et le cadastre rénové;

**QUE** ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 13 juin 2025 et le 20 juin 2025;

**QUE** ce Règlement est en vigueur en date du 2 septembre 2025, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

**Donné à Saint-Siméon**, le 22 septembre 2025.

Nathalie Arsenault  
Directrice générale  
Greffière-trésorière



## LE 2 NOVEMBRE PROCHAIN,

Il y a une élection dans votre municipalité !

Vous voterez pour l'une des personnes qui se présentent à chaque poste en élection au conseil municipal.

### Recrutement du personnel électoral

Vous désirez participer au bon déroulement des prochaines élections municipales et vous êtes disponible pendant la période électorale ou le jour des élections? Nous avons besoin de vous! Communiquez avec nous pour nous faire part de votre intérêt.

## ÊTES-VOUS SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale.

## VÉRIFIEZ MAINTENANT !

Le jour de l'élection, vous ne pourrez plus vous inscrire ni faire de changement d'adresse.

Vous pouvez le vérifier :

- En ligne, sur le site Web d'Élections Québec
- En consultant l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste au début de la période électorale
- En communiquant avec votre présidente ou président d'élection

## POUR VOUS INSCRIRE OU MODIFIER VOTRE INSCRIPTION

La révision de la liste électorale aura lieu en octobre 2025. Présentez-vous au bureau de révision, aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription qui sera transmis par la Municipalité. Si votre nom n'y est pas inscrit ou s'il est mal écrit, rendez-vous à l'endroit indiqué sur votre avis.

Dans ce cas, apportez deux pièces d'identité qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse.

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le vote par correspondance est offert pour tous les électrices et les électeurs **non domiciliés** sur le territoire de la municipalité (LERM, art. 659.4, 1<sup>er</sup> al.);

Les électrices et électeurs admissibles qui veulent en faire la demande peuvent le faire dès maintenant, de manière verbale ou écrite. La date limite pour recevoir une demande de vote par correspondance est le 16 octobre 2025.

**Le jour de l'élection, le 2 novembre, le bureau de vote sera ouvert de 10 h à 20 h.**

**Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation le 26 octobre, de 12 h à 20 h.**

**Le bureau de vote** (scrutin et anticipation) **se situe au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.**

**143, boulevard Perron Ouest  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0**

**POUR VOTER**, vous devez respecter les conditions suivantes :

- 1.** Être sur la liste électorale
- 2.** Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection
- 3.** Avoir la citoyenneté canadienne
- 4.** Habiter dans la municipalité
- 5.** Demeurer au Québec depuis au moins six (6) mois
- 6.** Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

## VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements.
- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire.
- Locataire d'un établissement d'entreprise.

Pour que votre nom soit ajouté à la liste électorale, vous devez transmettre une demande écrite à la municipalité avant la fin des travaux de la commission de révision.

Les copropriétaires d'immeubles et les cooccupants d'établissements d'entreprise doivent désigner qui, parmi eux, sera inscrit sur la liste électorale au moyen d'une procuration.

## COMMENT VOTER ?

Voici les six étapes à suivre :

<b>1</b>	<b>Présentez-vous</b> à la table qui vous sera indiquée.
<b>2</b>	<b>Dites</b> votre nom et votre adresse et <b>présentez</b> une pièce d'identité.
<b>3</b>	<b>Recevez</b> votre bulletin ou vos bulletins de vote.
<b>4</b>	<b>Faites une marque</b> dans un cercle sur chaque bulletin. 
<b>5</b>	<b>Détachez</b> le talon de chaque bulletin en suivant le pointillé.
<b>6</b>	<b>Déposez</b> votre bulletin ou vos bulletins de vote dans l'urne.

## PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES :

- ✓ Permis de conduire du Québec;
- ✓ Carte d'assurance maladie;
- ✓ Passeport canadien;
- ✓ Certificat de statut d'Indien;
- ✓ Carte d'identité des Forces canadiennes.

## QUATRE HEURES POUR ALLER VOTER, C'EST VOTRE DROIT!

Le jour de l'élection, votre employeur doit s'assurer que vous disposez de **quatre heures consécutives** pour aller voter.

## ACCESSIBILITÉ ET ASSISTANCE

Le bureau de vote est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une trousse d'accessibilité sera disponible dans plusieurs lieux de vote. Elle contient des outils qui peuvent vous aider à voter.



## RÉSULTATS

La présidente d'élection annoncera les résultats de l'élection le plus rapidement possible sur le site Web de la municipalité ou sur celui d'Élections Québec.

## Vous avez des questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de la présidente d'élection de la municipalité :

Madame Nathalie Arsenault  
300, rue Alexis-Poirier  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0  
Téléphone : 418 534-2155

## Vous vous posez des questions sur les contributions politiques ?

Dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, il n'y a aucun financement public. Lors d'une élection générale ou partielle, vous pouvez toutefois verser jusqu'à 200 \$ en dons à chaque candidate et candidat.

Vous pouvez aussi appeler Élections Québec au **1 888 ELECTION (1 888 353-2846)**.

## CONCESSION CENTRE PLEIN AIR

**Appel d'intérêt :** Contrat de concession pour l'exploitation de la cantine du Centre Plein Air de Saint-Siméon pour la saison 2025-2026.

La Municipalité de Saint-Siméon est à la recherche d'un concessionnaire pour l'opération et la gestion de la cantine du Centre Plein Air. Le concessionnaire devra offrir un menu varié comprenant des plats simples à déguster sur place. L'exploitation du permis du restaurant devra être sous la responsabilité du concessionnaire.

De plus, le concessionnaire retenu sera aussi responsable de la gestion du prêt de raquettes et de skis, afin d'offrir aux visiteurs une expérience complète alliant restauration et activités de plein air.

La Municipalité est disposée à offrir l'aide et le soutien nécessaire pour le bon fonctionnement des opérations. L'ensemble des équipements de cuisine est également disponible sur place (réfrigérateurs, congélateur, plaque de cuisson, friteuse, etc.).

### Période d'ouverture :

**Du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026**, selon un horaire qui pourrait ressembler au suivant :

<b>Dimanche</b>	10 h à 17 h
<b>Lundi</b>	<b>FERMÉ</b>
<b>Mardi</b>	<b>FERMÉ</b>
<b>Mercredi</b>	10 h à 17 h
<b>Jeudi</b>	10 h à 17 h
<b>Vendredi</b>	10 h à 17 h <b>et plus</b>
<b>Samedi</b>	10 h à 17 h <b>et plus</b>

**Soumettez votre intérêt** au plus tard le 17 octobre 2025 à 16 h, par courriel à [administration@stsimeon.ca](mailto:administration@stsimeon.ca) ou directement au bureau municipal au 300, rue Alexis-Poirier.

Pour toute question ou pour visiter les lieux, veuillez contacter Nathalie Arsenault, directrice générale, au 418-534-2155.

## CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

**Un bel après-midi à ne pas manquer à Saint-Siméon !**

Activité s'adressant à toutes les personnes âgées de la municipalité.

Le **14 OCTOBRE**, de 13 h à 15 h 30, le Centre d'action bénévole de Saint-Siméon/Port-Daniel en collaboration avec le Club des 50 ans et plus vous invite à un après-midi d'activités au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier de Saint-Siméon. Voici le programme :

**13 h à 14 h :** **Jeux de cartes – Apportez vos cartes !**

**14 h :** **Présentation des services du CAB + dégustation des délicieux P'tits plats givrés**

**14 h 30 :** **Bingo en 4 tours, avec une carte cadeau IGA de 50 \$ à gagner au dernier tour**



Veuillez vous inscrire auprès de madame Yolande Poirier au 418 534-3052.

C'est une belle occasion de s'amuser, de découvrir les services du Centre d'action bénévole et de passer un bon moment !

*Louise Dupuis,*

**Chargée de projet – pilote BVCS**  
**Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel**  
**418-752-5577 poste 9**

Courriel : [A.liaison@cabst-simeon-port-daniel.com](mailto:A.liaison@cabst-simeon-port-daniel.com)

Site Web : [www.cabst-simeon-port-daniel.com](http://www.cabst-simeon-port-daniel.com)



**CENTRE D'ACTION**  
**BÉNÉVOLE**  
SAINT-SIMÉON • PORT-DANIEL



## REMERCIEMENTS

Merci pour toutes les marques de sympathie reçues lors du de décès de Guy Bujold : condoléances, visites à la maison, dons, fleurs, assistance aux funérailles et au Café de l'amitié.

Ce fut très apprécié et réconfortant.

*Huguette et la famille*

## FEMMES EN MOUVEMENT

**Le 15 novembre** de 4 h 30 à 8 h 30 (pm) à la salle communautaire de Caplan, en arrière de l'église, une soirée festive soulignera les 45 ans de Femmes en mouvement.

**La DJ Tia the Killa nous fera danser le disco des années 80.**

Pour plus d'informations et pour s'inscrire, téléphonez à Femmes en mouvement au 418-534-4345, avant le 12 novembre.



## FÊTE DU VOISINAGE

Merci à mesdames Nathalie Arsenault, Hélène Arsenault et Céline Poirier, ainsi qu'à leur équipe respective pour l'organisation des 5 à 7 de la Fête du voisinage qui ont eu lieu en juin et juillet 2025.

Votre initiative a permis de créer une ambiance chaleureuse et conviviale où chacun a pu se retrouver et échanger. Ce fut un beau moment de partage très agréable et rassembleur.

## CHASSE AU CHEVREUIL

**Concernant la chasse au chevreuil :**

La chasse au chevreuil aux armes à feu, arbalètes et arcs aura lieu du **8 au 16 novembre 2025**.

**Prenez note que lors de cette période, le sentier pédestre sera fermé. Le tout pour la sécurité des marcheurs et par respect pour les propriétaires de terres.**

*Nous vous rappelons qu'il est primordial que ces activités demeurent sécuritaires et dans le respect des terres et propriétés privées.*

Les articles et règlements suivants doivent être respectés en tout temps :

### RÈGLEMENT 469-19 | ARTICLE 7 : Usage d'armes

#### 6.1 Le tir au fusil

Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de **300 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

### RÈGLEMENT 470-19 | ARTICLE 3 : Usages d'armes

1. Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.
2. Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

**Concernant la chasse aux canards ou aux outardes :**

Nous désirons porter à votre attention qu'il est strictement interdit de chasser sur la pointe de l'Île. Tout le secteur est concerné par l'article 7 du règlement 469-19.

Ces règlements sont applicables par la Sûreté du Québec.





**Musique et Mouvement**

Série d'ateliers parent/enfant

Initiation aux percussions, écoute musicale, expression corporelle, danse, jeux influencés par la musique et jeux rythmiques.

6 ateliers  
Jeudi du 9 octobre au 13 novembre

Salle publique de l'hôtel de ville de Bonaventure  
127 Avenue Louisbourg

Ateliers offerts depuis plus de 10 ans par Élodie Samuel-Leduc, artiste et pédagogue en art du mouvement

Inscriptions: 418-534-4449

Tête à pieds  
Maison de la Famille  
MRC Bonaventure

Parent/enfant 3-4 ans  
16h00 à 17h00  
Parent/enfant 5-6 ans  
17h00 à 18h00

Bonaventure Loisirs et Sport MRC Bonaventure



**Série prénatale**

En attendant bébé

Comprenant 5 soirées prénatales et un samedi de préparation à la naissance. Début le mardi 28 octobre à 18h.

Gratuit

Pour information ou inscription:  
418-534-4449 ou  
mfamillebonaventure@gmail.com

LA MAISON DE LA FAMILLE  
MRC Bonaventure



**La Halte-Garderie LES P'TITS MOUSSAILLONS**

Offerte du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30

Contribution volontaire suggérée de 5\$ par enfant par jour

**Objectifs:**

- ★ Permettre aux parents à la maison de la MRC Bonaventure de pouvoir s'offrir un moment de répit;
- ★ Offrir aux enfants de 1 à 5 ans l'occasion de socialiser à travers des activités amusantes et diversifiées dans un milieu chaleureux et sécuritaire;
- ★ Permettre aux parents de participer aux activités de la Maison de la Famille ou d'un autre organisme;
- ★ Dépanner, au besoin, les parents dont le milieu de garde doit fermer, selon la place disponible.

Inscriptions / information :  
Contactez Nathalie au:  
438-889-0579  
ou à mdfgarderie@gmail.com

À Bonaventure  
au 105 Avenue Grand-Pré

## PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, le journal municipal est dorénavant distribué trimestriellement et les dates de parution ne sont pas déterminées pour la prochaine année.

En tout temps, vos articles peuvent être acheminés par courriel à [administration@stsimeon.ca](mailto:administration@stsimeon.ca) ou être déposés au bureau municipal.

Lors des différentes parutions, nous tenterons de publier les articles reçus.